

Echantillon n° 969-2024-00067907 Date 02/08/2024 Page 1/1
Rapport d'analyse n° AR-24-W3-069494-01 / 969-2024-00067907



Laboratoire Terravita

70 rue de la Tramontane
Immeuble Angle Ouest
13090 Aix-en-Provence
FRANCE

Notre référence :	969-2024-00067907 / AR-24-W3-069494-01	Type :	EX
Date de réception :	10/07/2024		
Date de mise en analyse :	10/07/2024		
Date et heure de prélèvement	30/07/2024		

Données fournies par le client

Référence client :	Spiruline en poudre		
Description de l'échantillon :	Spiruline en poudre		
Votre référence commande :	EOL 006-10518-2012506	Votre date de commande :	08/07/2024
Analyses demandées :	ACF: Métaux lourds - pour teneur minérale <5% ZNOAC: Eco-Contribution par échantillon		
Commande	EOL 10518-2012506 - 2024-006	Mode de prélèvement	Prise d'échantillon par vos soins
Marque	TERRAVITA	DLC/DLUO	28/06/2026
N° de lot	20240229A		

Analyses élémentaires	Résultats (incertitude)	Valeurs guides
LS71T ZS Plomb Méthode : Méthode interne, ICP/MS [Préparation [Voie humide par micro-ondes sous pression]]		
(a) Plomb (Pb)	0.08 (± 0.02) mg/kg	<=3 Commission Regulation (EU) n°915/2023
LS9C9 ZS Cadmium Méthode : Méthode interne, ICP/MS [Préparation [Voie humide par micro-ondes sous pression]]		
(a) Cadmium (Cd)	0.013 (± 0.004) mg/kg	<=1 (3 si composés principalement d'algues ou de mollusques bivalves séchés) Commission Regulation (EU) n°915/2023
LS45M ZS Mercure Méthode : Méthode interne, ICP/MS [Préparation [Voie humide par micro-ondes sous pression]]		
(a) Mercure (Hg)	<0.005 mg/kg	<=0.1 Commission Regulation (EU) n°915/2023

CONCLUSION

Pour la spiruline, les seuils réglementaires selon le règlement 2023/915 sont :

- Plomb : ≤ 3 mg/kg
- Cadmium : ≤ 1 mg/kg
- Mercure : ≤ 0,1 mg/kg

Certifié conforme et testé dans un laboratoire agréé indépendant, notre produit respecte toutes les normes nécessaires pour votre sécurité.

Certifié conforme par la responsable qualité TERRAVITA.

